



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E30746

VALABLE JUSQU'AU 23/06/2024

ÉDITÉ LE 16/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/1999
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 29/11/2012
23 744

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX CEDEX 1999B00182

Siret : 424 518 694 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6105514

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 76391871

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 76391871

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : PINAULT OLIVIER

10 ROUTE DE CHÂTEAUROUX
LA CROIX BELLAT
36120 ARDENTES

Téléphone : 02 54 36 20 36

Fax : 02 54 36 73 90

Portable :

Site Internet : www.olivier-pinault-sas-fr

E-mail : pinaultolivier@orange.fr

Responsabilité légale :
PINAULT OLIVIER PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	24/06/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	03/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLÉANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.